

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	26
- représentés	15
- excusés	4
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-53

OBJET : Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Budget supplémentaire de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADÉ donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-53

OBJET : Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Budget supplémentaire de l'exercice 2021

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif en fonction de l'évolution des projets tant en fonctionnement qu'en investissement.

Son montant est de :

- ↳ 195 149,88 € en exploitation.
- ↳ 141 089,36 € en investissement.

Les principales dépenses complémentaires en exploitation se décomposent comme suit :

- ↳ Achat d'eau : + 15 000 €,
- ↳ Entretien réseaux : + 30 217,88 €,
- ↳ Entretien divers : + 27 500 €,
- ↳ Transport eau : + 15 000 €,
- ↳ Etudes et recherches : + 32 340 €
- ↳ Ajustement des charges de personnel : + 16 000 €,
- ↳ Produits de traitement : + 8 000 €,
- ↳ Contribution SIAE Entraigues : + 21 000 €,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 23 272 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par :

- ↳ Affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation 2020 : + 195 149,88 €.

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

- ↳ Augmentation de l'enveloppe travaux : + 23 441,68 €,
- ↳ Dépenses imprévues : + 36 000 €,
- ↳ Intégration des restes à réaliser 2020 : + 81 444,68 €.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

- ↳ Intégration de l'excédent de financement 2020 : + 381 380,36 €,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 23 272 €,

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'annuler l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif soit 263 563 €.

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	132 877,88	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	16 000,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	21 000,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 000,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	171 877,88	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-171 877,88
Chapitre 042 : Transfert entre sections	23 272,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	23 272,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-23 272,00
		Solde de l'exercice	-195 149,88
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	195 149,88
Total des dépenses d'exploitation	195 149,88	Total des recettes d'exploitation	195 149,88

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	203,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	23 441,68		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	36 000,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	59 644,68	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-59 644,68
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	23 272,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	23 272,00
		Solde Ordre de l'exercice	23 272,00
		Besoin de financement total	-36 372,68
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	-36 372,68
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	381 380,36
Restes à Réaliser	81 444,68	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	263 563,00
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00
		Emprunt	-263 563,00
Total des dépenses d'investissement	141 089,36	Total des recettes d'investissement	141 089,36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2017/11/08-12 du Conseil communautaire du 8 novembre 2017 portant création du budget annexe Régie du service de l'eau potable ;

Vu la délibération n° 2021/02/24-01 du Conseil communautaire du 24 février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/04/07-25 du Conseil communautaire du 7 avril 2021 portant vote du budget annexe Régie du service de l'eau potable - budget primitif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative au compte de gestion 2020 du budget annexe Régie du service de l'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du compte administratif 2020 du budget annexe Régie du service de l'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'affectation des résultats 2020 du budget annexe Régie du service de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe Régie du service de l'eau potable tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	132 877,88	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	16 000,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	21 000,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 000,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	171 877,88	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-171 877,88
Chapitre 042 : Transfert entre sections	23 272,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	23 272,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-23 272,00
		Solde de l'exercice	-195 149,88
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	195 149,88
Total des dépenses d'exploitation	195 149,88	Total des recettes d'exploitation	195 149,88

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	203,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	23 441,68		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	36 000,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	59 644,68	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-59 644,68
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	23 272,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	23 272,00
		Solde Ordre de l'exercice	23 272,00
		Besoin de financement total	-36 372,68
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	-36 372,68
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	381 380,36
Restes à Réaliser	81 444,68	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	263 563,00
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00
		Emprunt	-263 563,00
Total des dépenses d'investissement	141 089,36	Total des recettes d'investissement	141 089,36

Résultat du vote : à la majorité avec 40 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_53-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.